



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Inspection
pédagogique
régionale

Gilles BULABOIS

gilles.bulabois@ac-besancon.fr

Jean-Marc TOCHON

jean-marc.tochon@ac-besancon.fr

besancon.fr

IA-IPR

Coordonnateurs
académiques EDD

Dossier suivi par

Florence BARDOT

florence.bardot@ac-besancon.fr

besancon.fr

Téléphone

03 81 65 49 33

Fax

03 81 65 49 26

10, rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Site EDD

<http://edd.ac-besancon.fr>

Mesdames, Messieurs les conseillers pédagogiques
en charge de l'Éducation au Développement Durable
pour le 1er degré

s/c de Mesdames, Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale en charge d'une circonscription
du 1er degré

s/c de Madame l'Inspectrice d'Académie - Directrice
académique des services de l'Education Nationale
de Haute-Saône et de Messieurs les Inspecteurs
d'Académie – Directeurs des services académiques
de l'Education Nationale dans le Doubs, le Jura et le
Territoire de Belfort

Besançon, le 6 septembre 2019

Chères collègues, chers collègues,

Cette année scolaire sera marquée par une remarquable montée en puissance de l'éducation au développement durable (EDD), voulue par le ministre, ainsi que par le directeur général de l'enseignement scolaire. Cette nouvelle ambition s'exprime dans la nouvelle circulaire pour l'éducation au développement durable :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377

Cette circulaire met en avant l'importance accordée au lien entre l'action pour la transition écologique, le développement durable et l'éducation. On y relève aussi l'engagement beaucoup plus fort des élèves, et en particulier des instances de la démocratie collégienne et lycéenne, ainsi que la prise en compte de ces questions dans les programmes d'enseignement. L'importance de la labellisation E3D est particulièrement mise en avant. Pour le ministre, l'EDD est à la fois une éducation et un support d'action et de transformation en faveur de la transition écologique et du développement durable.

Dans cette circulaire, nous relevons particulièrement les axes suivants :

- Mener, au sein de chaque école au cours de l'année scolaire 2019-2020, une action pérenne en faveur de la biodiversité. Il vous est demandé que, dans votre école, soit installé un équipement ou mené un projet contribuant à la protection de la biodiversité (nichoirs à oiseaux, ruches, « hôtels à insectes », plantations d'arbres, jardins ou potagers bio, plates-bandes fleuries en fonction des potentialités locales...).
- Le label École en démarche globale de développement durable (E3D) est délivré à partir d'un cahier des charges national (<http://edd.ac-besancon.fr/labellisation-e3d/>). Ce label E3D est parfaitement compatible avec d'autres labels portés par certains partenaires, qui valorisent le travail mené conjointement.
- Un concours annuel École verte destiné à récompenser les meilleures initiatives en matière de protection de l'environnement. Un appel à projets pédagogiques national sera lancé, dès septembre 2019, à destination de l'école primaire, du collège et du lycée général, technologique et professionnel et des structures spécialisées.

- Il aura trait aux enjeux de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, par le biais de projets portant, entre autres, sur les économies d'énergie et la lutte contre le gaspillage. Les services académiques sélectionneront les meilleurs projets et les transmettront à la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) pour le 15 mai 2020.



2/2

Les Chargés de Mission EDD (<http://edd.ac-besancon.fr/contact/>) sont, comme nous, à votre disposition pour vous accompagner dans vos actions. Les interventions des Chargés de Mission et leurs déplacements, notamment pour animer des formations locales dans vos écoles sont sans coût pour les établissements. Ils peuvent aussi vous accompagner dans vos démarches de labellisation E3D.

Une des vocations de notre site académique (<http://edd.ac-besancon.fr>) est de rendre compte des actions EDD qui sont développées dans les écoles et les EPLE. Il est fait pour vous. Chaque Directrice ou Directeur d'école peut transmettre à Eric Jourdan, Chargé de mission EDD (eric.jourdan@ac-besancon.fr) un bref compte-rendu, avec photos, des actions significatives déployées dans son école, relatives à l'EDD, en vue d'une diffusion sur le site EDD académique. Une trame de formalisation des actions est disponible sur le site :

<http://edd.ac-besancon.fr/mission-des-personnes-ressources-edd-en-etablissement-predd/>;
Ces fiches actions sont répertoriées par identification géographique et par champs d'activité. Elles devraient permettre de faciliter les échanges entre les écoles et établissements travaillant sur les mêmes thématiques.

La liste des Personnes Ressources en Éducation au Développement Durable (PREDD), incluant la liste de tous les conseillers pédagogiques du 1er degré en charge de ce dossier, est disponible en ligne. Nous vous invitons vivement à renseigner, dans les meilleurs délais, un court formulaire numérique en cliquant sur le lien suivant : <http://edd.ac-besancon.fr/formulaire-liste-predd-2017-2018/>. C'est l'ensemble de ces informations mises à jour qui permettra de disposer d'une liste actualisée des PREDD.

Pour toutes demandes d'informations, vous pouvez prendre l'attache de Philippe ROUX, Inspecteur de l'Education Nationale, coordonnateur académique EDD pour le premier degré (philippe.roux@ac-besancon.fr).

Nous vous invitons à échanger dès que possible avec vos collègues pour impulser la mise en place de ces actions. Nous savons pouvoir compter sur votre investissement pour l'engagement des élèves dans l'EDD.

Bien cordialement,

Gilles BULABOIS - Jean-Marc TOCHON
IA-IPR
Coordonneurs académiques EDD